



AVIS DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



*****Prendre note qu'aucun
changement de date
ne peut être demandé*****



Enviro 5

1101 RTE 139

ROXTON POND, QC J0E 1Z0



Objet : Vidange des fosses septiques

L'entrepreneur débutera sa tournée le **lundi 3 août** et devrait terminer le **16 octobre**.

Afin de faciliter le travail des équipes, et de nous permettre de répondre aux exigences de la CNESST, merci de respecter les consignes suivantes.



- Pour les couvercles de fosse sous les balcons et/ou agrandissement, l'accessibilité des couvercles doit se faire soit par une ouverture sur le dessus ou par un accès minimum de 48 pouces (4 pieds) bien ventilé.



- Les dimensions maximum des couvercles doivent être de 32 pouces extérieurs pour permettre la levée par un seul homme. Dans le cas contraire, ils devront être ouverts par le citoyen à notre arrivée.



- La profondeur des couvercles vis-à-vis du sol ne doit pas excéder 12 pouces.



- Aucun de nos employés n'est autorisé à entrer dans un espace restreint (espace clos).



- La longueur maximale de boyau disponible sur un camion est de 225 pieds.



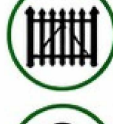
- Dégager les deux couvercles de votre fosse septique 6 pouces en profondeur et 6 pouces en largeur pour permettre de basculer les couvercles sans difficulté au moins **48 heures** avant la vidange.



- Dégager le chemin donnant accès à votre installation septique de 12 pieds de largeur et de 14 pieds de hauteur (arbres, branches d'arbre, corde à linge, etc.)



- Retirer les véhicules entravant l'accès à l'installation septique.



- Retirer ou ouvrir toutes barrières empêchant l'accès à votre propriété et à l'installation septique.



- Identifiez clairement l'emplacement de l'installation septique à l'aide d'un piquet ou d'un marqueur afin de faciliter son repérage.



- Garder votre chien en laisse et hors de portée lorsqu'on accède à votre fosse.



- Pour les installations munies d'un préfiltre, l'entrepreneur pourra le nettoyer lors de la vidange si vous laissez un boyau d'arrosage à proximité.



Les pompes de recirculation doivent être **arrêtées** pour les systèmes **Bionest** seulement. De plus, un écriteau devra être laissé près de la fosse pour indiquer que la pompe est hors tension.



Si vous n'êtes pas présents, un avis de vidange, sera laissé à la fin du travail pour attester de la vidange. Cependant, si ces consignes ne sont pas respectées et que l'entrepreneur doit revenir sur les lieux après la date indiquée, **les coûts occasionnés pour la visite additionnelle devront être acquittés par l'occupant.**



Pour toute information relative au service de vidange des fosses septiques, n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité au :

450 782-2844



Nous comptons sur votre entière collaboration.

